



Séance du Conseil municipal du 21 juin 2021

PROJET DE DELIBERATION

VILLE DE VERSOIX

« Crédit de CHF 887'000.- destiné à la mise en zone de rencontre 20 km/h du chemin des Colombières et chemin de Villars »

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 2 juin 2021, qui décrit dans les détails les travaux qui seront effectués au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 8 juin 2021,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 17 juin 2021,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstentions,

1. De réaliser les travaux de mise en zone de rencontre 20km/h du chemin des Colombières et du chemin de Villars.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 887'000.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 887'000.- au moyen de 30 annuités dès l'année où ces travaux seront terminés, estimée à 2022.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 887'000.-.